

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU TRAVAIL

Mission de l'EST

En tant qu'instrument de formation postsecondaire, l'École supérieure du travail a notamment pour mission de dispenser, le cas échéant en collaboration avec les Chambres professionnelles et d'autres Instituts de formation, un enseignement gratuit, visant l'acquisition, le perfectionnement et l'adaptation des connaissances dans les domaines du droit du travail, de l'économie, de la législation de la sécurité sociale, du droit constitutionnel, des sciences humaines, de la fiscalité et de la culture au sens large du terme, aux salariés, ainsi qu'aux indépendants et aux citoyens en général

Les formations offertes sont organisées au moyen de cours hebdomadaires, de cours du soir et de cours dits de « fin de semaine ».

Alors que les cours du soir et de « fin de semaine » sont accessibles à l'ensemble des citoyens, les cours d'une durée hebdomadaire sont réservés aux seuls délégués (titulaires ou suppléants) et aux délégués à l'égalité du personnel des entreprises bénéficiant d'un congé-formation au titre de l'article L. 415-10 du Code du travail.

I. Les activités de formation organisées en 2017 par l'École supérieure du travail

1. Cours destinés aux délégués du personnel

Aux termes de l'article L. 415-10 du Code du travail "l'employeur est tenu de laisser aux délégués titulaires du personnel le temps libre dit congé-formation, nécessaire pour participer sans perte de rémunération à des actions de formation organisées par les organisations syndicales ou par des institutions spécialisées à des moments coïncidant avec les horaires normaux du travail et visant le perfectionnement de leurs connaissances économiques, sociales et techniques dans leur rôle de représentants des salariés".

Le chef d'entreprise est tenu d'accorder le bénéfice du congé-formation aux délégués titulaires qui en font la demande en vue d'effectuer des stages de formation agréés, chaque année, dans le cadre d'une liste établie d'un commun accord par les organisations professionnelles des employeurs et les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national.

Par la convention du 16 mai 1980 établie conformément à l'article L. 415-10 du Code du travail, les organisations professionnelles des employeurs et des salariés considèrent l'École supérieure du travail comme l'enceinte appropriée pour l'organisation d'actions de formation susceptibles de donner lieu à l'octroi du congé-formation et, en particulier, reconnaissent l'École supérieure du travail comme étant l'institution chargée de l'organisation des cours de formation spécialement destinés aux délégués titulaires du personnel.

Par ailleurs, le Conseil de Gouvernement, dans sa séance du 16 mai 1980, a marqué son accord de principe à charger l'École supérieure du travail de l'organisation de cette formation et à assurer le financement par des moyens budgétaires.

En 2017, 25 semaines de cours, soit 1000 heures, ont été organisées pour les délégués titulaires du personnel par les soins de l'École supérieure du travail.

Les langues appliquées actuellement sont le luxembourgeois et le français.

Pour l'année sous revue, 15 cours ont été tenus en langue française.

Au total 566 délégués titulaires du personnel s'étaient inscrits aux actions de formation organisées pour leur compte (409 aux cours en langue française et 157 aux cours en langue luxembourgeoise).

Il y a lieu de signaler que 153 des inscrits étaient des délégués nouvellement élus, tandis que le nombre des inscrits réélus s'élevait à 413.

Les matières traitées en 2017 concernaient les domaines suivants:

- La santé au travail
- Assurance-accident
- Les écrits en droit du travail
- Le dialogue social
- Analyser un poste de travail, son environnement et ses accidents

- La responsabilité éventuellement encourue en matière de sécurité et de santé au travail
- Les salariés handicapés
- Les discriminations au travail
- Le bien-être au travail quel que soit l'âge
- Les différentes formes du contrat de travail
- L'impact des nouveaux médias sur le monde du travail
- La sécurité et la santé au travail
- Le marché du travail européen
- Les traits caractéristiques de l'économie luxembourgeoise

30 chargés de cours ont contribué à assurer le déroulement de ces activités de formation.

Il convient de rappeler que les crédits d'heures dont disposent les représentants du personnel sont fonction de l'importance numérique des salariés occupés par les établissements respectifs.

Les délégués titulaires du personnel d'une entreprise occupant entre 15 et 50 ou entre 51 et 150 salariés ont droit à un congé-formation d'une durée limitée à respectivement une ou deux semaines par durée de mandat.

Dans les entreprises occupant plus de 150 salariés, les délégués titulaires du personnel ont droit à une semaine de congé-formation par an et par mandat.

La loi du 23 juillet 2015 portant réforme du dialogue social à l'intérieur des entreprises étend le bénéfice du congé formation aux délégués suppléants du personnel.

Ainsi en 2017, 6 demi-semaines de cours, soit 120 heures de formation, ont été organisées pour les délégués suppléants du personnel.

Les langues appliquées actuellement sont le luxembourgeois et le français.

Pour l'année sous revue, 4 cours ont été offerts en langue française et 2 cours ont été offerts en langue luxembourgeoise.

Au total, 91 délégués suppléants du personnel s'étaient inscrits à cette action de formation, dont 57 aux cours en langue française et 34 aux cours en langue luxembourgeoise. Il y a lieu de signaler que 60 des inscrits étaient des délégués nouvellement élus, tandis que le nombre des inscrits réélus s'élevait à 31.

Les matières traitées en 2017 concernaient les domaines suivants:

- Traits caractéristiques de l'économie luxembourgeoise
- La fin du contrat de travail
- La durée du travail
- L'impact des nouveaux médias sur le monde du travail
- La santé au travail

14 chargés de cours ont contribué à assurer le déroulement de ces activités.

Il convient de préciser qu'à l'instar des crédits d'heures revenant aux délégués titulaires du personnel, les crédits d'heures dont disposent les représentants suppléants du personnel sont également fonction de l'importance numérique des salariés occupés par les établissements respectifs.

Les délégués suppléants d'une entreprise occupant entre 15 et 50 ou entre 51 et 150 salariés ont droit à un congé-formation d'une durée limitée à respectivement 2,5 jours ou 5 jours par durée de mandat.

Dans les entreprises occupant plus de 150 salariés, les délégués suppléants du personnel ont droit à 2,5 jours de congé-formation par an et par mandat.

2. Cours du soir

Les cours du soir constituent en principe un cycle de formation de 3 années, hormis de nouveaux projets-pilote d'une durée d'un an.

L'enseignement d'une année s'étend entre 15 et 22 soirées comprenant chacune 2 heures.

Traditionnellement, cet enseignement est organisé alternativement dans différentes localités du pays, afin de couvrir un large auditoire.

70 personnes assistent aux cours du soir de l'exercice 2017/2018.

La répartition des participants par cours se présente comme suit:

1ère année:	25 personnes à Differdange (30 heures)
2ième année:	19 personnes à Wiltz (36 heures)

12 personnes à Esch/Belval (40 heures)
3e année: 14 personnes à Luxembourg (44 heures)

Les matières enseignées sont les suivantes:

- 1ère année: Differdange
- la sécurité de l'information dans le monde du travail
 - les politiques sociales au Luxembourg
 - Luxembourg: place financière européenne
 - l'impact social de la révolution digitale
 - en forme et sans stress « au boulot »
- 2ième année: Wiltz
- Fir méi e sozialt Europa
 - Haaptmierkmaler vun der lëtzebuenger Wirtschaft
 - Aarbechtsrechtlech Besonnehkeeten
 - Stratégie pour la création de valeur (RSE)
 - Dateschutz
 - Berufsbedéngten Stress & Burnout
 - L'influence des nouvelles énergies sur le monde du travail
- Esch/Belval
- droit constitutionnel
 - droit du travail
- 3ième année: Luxembourg
- introduction générale à l'économie
 - traits caractéristiques de l'économie
 - économie d'entreprise
 - économie nationale

L'enseignement des cours du soir est assuré par 23 chargés de cours spécialisés dans les matières enseignées.

3. Cours dits de « fin de semaine »

Si les cours dits « de fin de semaine » ont principalement pour but d'approfondir et d'actualiser les connaissances antérieurement acquises aux cours du soir, ils constituent aussi un forum où sont abordés des sujets d'actualité en relation avec la vie professionnelle, sociale et culturelle.

Au cours de l'année 2017, l'École supérieure du travail a organisé 7 cours de fin de semaine (soit 42 heures). Le nombre des inscrits s'élève à 169. Neuf chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Les activités en 2017 sont les suivantes:

- L'impact social de la révolution digitale
- Fir méi e sozialt Europa
- L'influence des nouvelles énergies sur le monde du travail
- La sécurité des données informatiques
- Ouni stress top op der Aarbecht
- L'Imposition des personnes physiques (2 sessions)

4. Cours destinés aux délégués à l'égalité

Depuis 2000, l'École supérieure du travail organise des actions de formation pour les délégués à l'égalité, conformément à l'article L. 414-3 du Code du travail.

La loi accorde au délégué à l'égalité 2 demi-journées de formation.

En 2017 l'École supérieure du travail a organisé 3 cours d'une journée chacun, touchant un auditoire de 86 personnes. Deux chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Le programme de cette activité était le suivant:

1. L'égalité des chances entre femmes et hommes sur le lieu de travail
 - Les différents aspects législatifs
 - Égalité de traitement entre hommes et femmes (Art. L.241-1 et s)
 - Égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (Art. L.251-1 et s)
 - Harcèlement sexuel et harcèlement moral
 - Protection des femmes enceintes, accouchées et allaitantes (Art. L.331-1 et s)

2. Aperçu sur la situation actuelle des femmes sur le marché de l'emploi luxembourgeois et les initiatives du Gouvernement en faveur de leur (ré)intégration

5. Formation complémentaire en droit social et droit du travail pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire

Conformément à l'article L. 131-2 (4) du Code du travail et aux dispositions d'application en vigueur, la qualification professionnelle des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire résulte de la participation à une formation, ainsi que de la réussite à un test d'aptitude dans les matières faisant l'objet de ladite formation.

La formation et le test d'aptitude sont assurés par l'École supérieure du travail.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation d'une entreprise de travail intérimaire, l'École a organisé en 2017 une activité de formation et un test d'aptitude.

En 2017, 23 personnes se sont inscrites à ces cours. Le total des heures de cours organisées à l'attention des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire s'élève à 50, dont 30 heures en matière de droit du travail et 20 heures en matière de sécurité sociale.

Deux chargés de cours ont assuré cette formation.

En conclusion:

Au total, 1.005 personnes étaient inscrites aux différentes activités organisées par l'École supérieure du travail. Le nombre total des chargés de cours des secteurs public et privé s'élevait à 80.

L'ensemble de ces activités représentait 1.386 heures de formation.

II. Statistiques

1. Cours destinés aux délégués du personnel

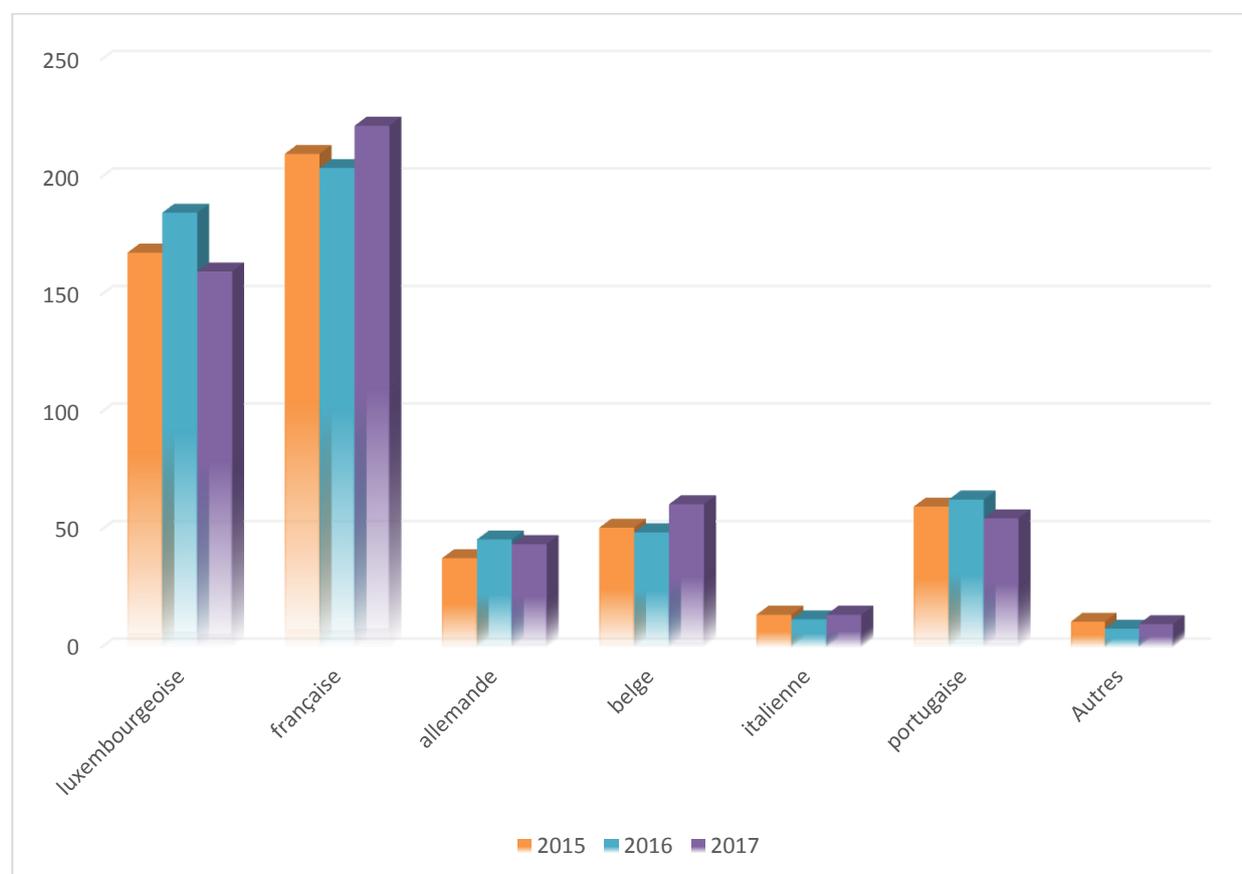
a) Répartition des délégués *titulaires* selon le genre

	2015		2016		2017	
Femmes	153	27,7%	172	30,3	170	30,1
Hommes	399	72,3%	395	69,7	396	69,9
TOTAL	552	100%	567	100%	566	100%

b) Répartition des délégués *titulaires* selon la nationalité

Nationalité	2015		2016		2017	
luxembourgeoise	168	30,4%	185	32,7%	160	28,3%
française	210	38%	204	36%	222	39,2%
allemande	38	6,9%	46	8,1%	44	7,7%
belge	51	9,3%	49	8,6%	61	10,8%
italienne	14	2,6%	12	2,1%	14	2,5%
portugaise	60	10,8%	63	11,1%	55	9,8%
autres	11	2%	8	1,4%	10	1,7%
TOTAL	552	100%	567	100%	566	100%

Répartition des délégués titulaires inscrits selon la nationalité

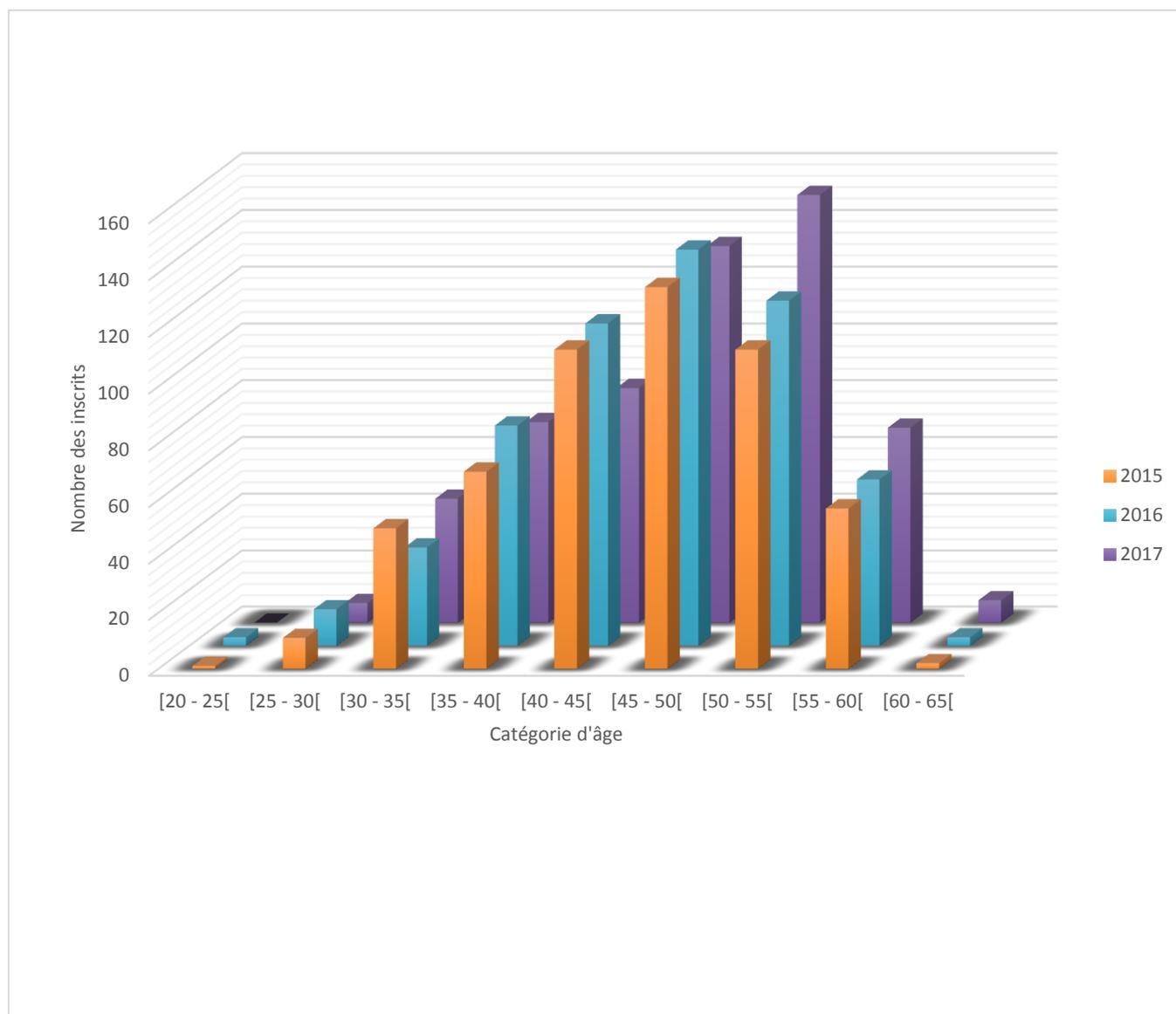


c) Répartition des délégués *titulaires* selon l'âge

Classes d'âge	2015		2016		2017	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
[20 - 25[1	0,2%	3	0,6%	0	0,0%
[25 - 30[11	2%	13	2,3%	7	1,3%
[30 - 35[50	9%	35	6,1%	44	7,8%
[35 - 40[70	12,7%	78	13,7%	71	12,5%
[40 - 45[113	20,5%	114	20,1%	83	14,7%
[45 - 50[135	24,6%	140	24,7%	133	23,5%
[50 - 55[113	20,5%	122	21,5%	151	26,6%
[55 - 60[57	10,2%	59	10,4%	69	12,2%
[60 - 65[2	0,3%	3	0,6%	8	1,4%
TOTAL	552	100%	567	100,0%	566	100,0%

Moyenne d'âge en 2017: 45,9

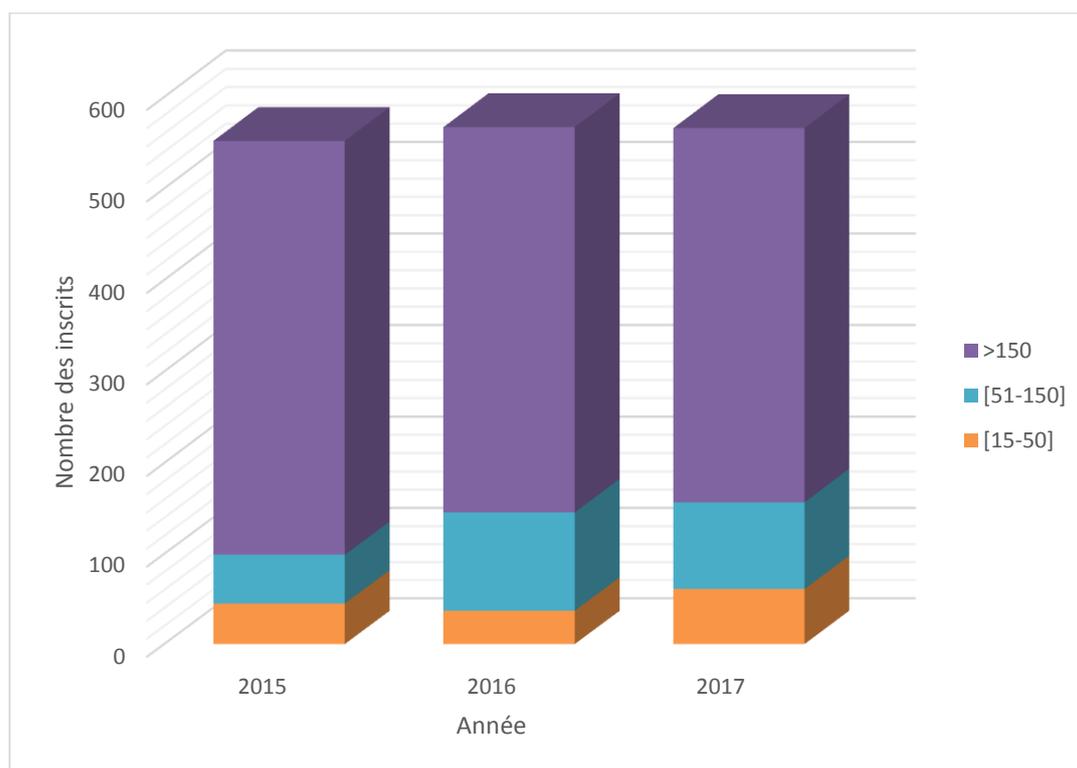
Répartition des délégués *titulaires* selon l'âge



d) Répartition des délégués titulaires selon l'effectif de l'entreprise de provenance

Nombre de salariés occupés dans l'entreprise de provenance	2015	2016	2017
[15-50]	45	37	61
[51-150]	54	109	96
>150	453	421	409
Total	552	567	566

Répartition des délégués *titulaires* selon l'effectif de l'entreprise de provenance



e) Répartition selon le secteur d'activité (NACE)

	2015	2016	2017
B Industries extractives	0	4	0
C Industrie manufacturière	118	106	109
E Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4	5	7
F Construction	50	60	50
G Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	30	60	66
H Transports et entreposage	32	27	42
I Hébergement et restauration	19	35	7
J Information et communication	9	12	22
K Activités financières et d'assurance	95	85	90
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	39	43	39
N Activités de services administratifs et de soutien	58	32	34
O Administration publique	30	25	19
P Enseignement	2	2	14
Q Santé humaine et action sociale	54	67	67
R Arts, spectacles et activités récréatives	2	0	0
S Autres activités de services	10	4	0
Total	552	567	566

Détails:

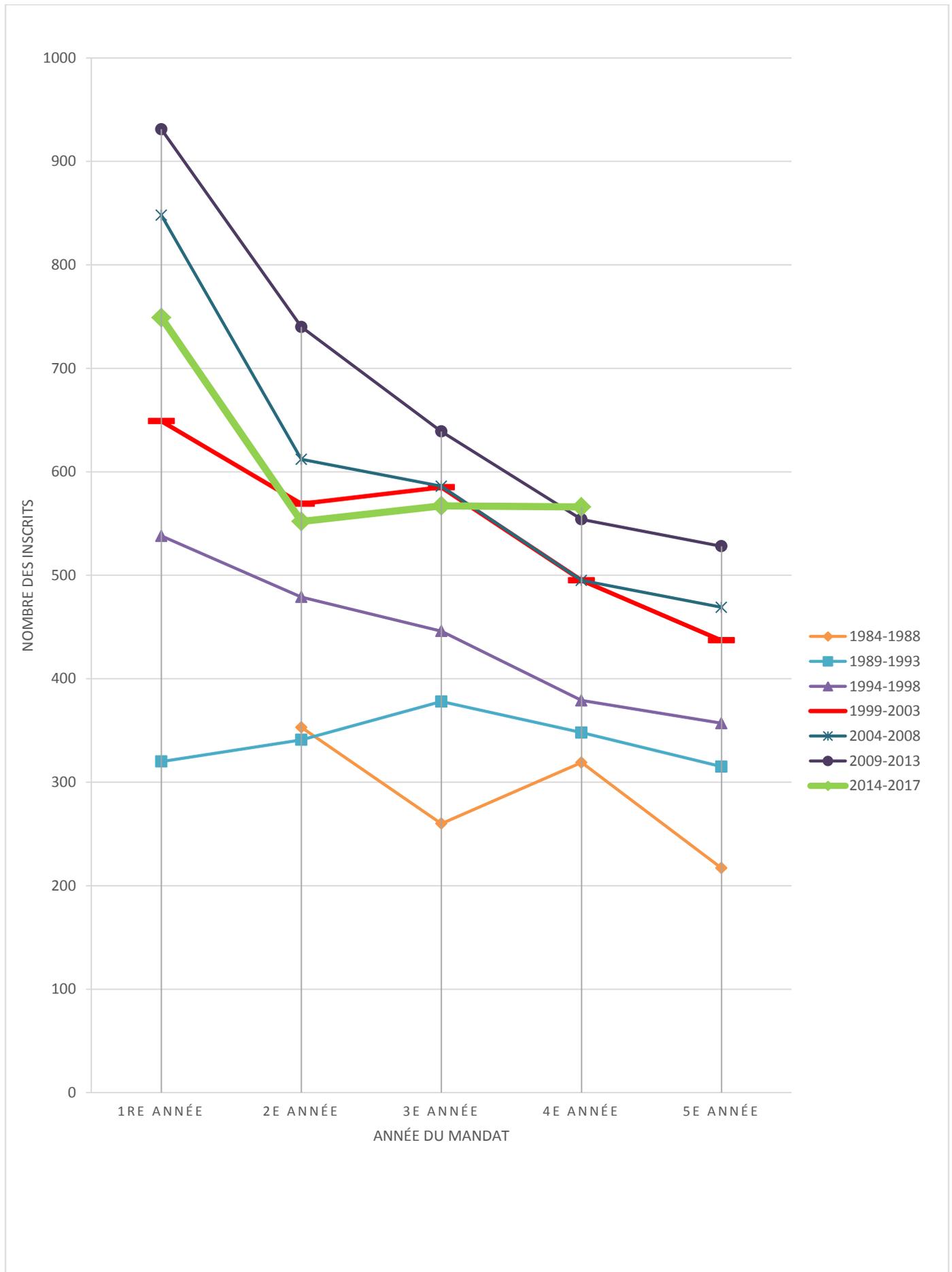
		2015	2016	2017
B	Industries extractives	0	4	0
08	Autres industries extractives	0	4	0
C	Industrie manufacturière	118	106	109
10	Industries alimentaires	6	1	2
11	Fabrication de boissons	0	3	0
12	Fabrication de produits à base de tabac	8	6	6
13	Fabrication de textiles	1	8	6
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	6	5	5
17	Industrie du papier et du carton	4	1	6
18	Autre imprimerie	1	0	0
20	Industrie chimique	0	1	1
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	12	12	5
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	11	9	15
24	Métallurgie	47	37	41
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	5	3	5
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0	3	0
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	17	13	17
29	Industrie automobile	0	4	0
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4	5	7
35	Distribution d'électricité	2	1	5
38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	2	4	2
F	Construction	50	60	50
41	Construction de bâtiments	24	28	24
42	Génie civil	5	7	10
43	Travaux de construction spécialisés	21	25	16
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	30	60	66
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	5	8	4
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	7	15	13
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	18	37	49
H	Transports et entreposage	32	27	42
49	Transports terrestres et transport par conduites	8	5	12
50	Transports par eau	2	1	10
51	Transports aériens	17	15	14
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	5	6	6
I	Hébergement et restauration	19	35	7
55	Hôtels et hébergement similaire	3	5	1
56	Restauration	16	30	6
J	Information et communication	9	12	22
58	Édition de répertoire et de fichiers d'adresses	0	5	5
60	Programmation de télévision et de télédiffusion	0	0	2
61	Télécommunications filaires	5	4	6
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	4	3	9
K	Activités financières et d'assurance	95	85	90
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	80	78	80
65	Assurance	8	1	3
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	7	6	7
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	39	43	39
69	Activités juridiques et comptables	6	6	7
70	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	9	12	12

71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	20	20	15
72	Recherche développement scientifique	3	2	3
74	Traduction et interprétation	1	1	1
77	Location et location de bail de voitures et de véhicules automobiles légers	0	2	1
N	Activités de services administratifs et de soutien	58	32	34
79	Service d'assistance touristique	0	2	1
80	Enquêtes et sécurité	20	20	0
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	34	8	30
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	4	2	3
O	Administration publique	30	25	19
P	Enseignement	2	2	14
Q	Santé humaine et action sociale	54	67	67
86	Activités pour la santé humaine	38	35	36
87	Hébergement médico-social et social	10	21	19
88	Action sociale sans hébergement	6	11	12
R	Arts, spectacles et activités récréatives	2	0	0
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	2	0	0
S	Autres activités de services	10	4	0
94	Activités des organisations associatives	10	2	0
96	Blanchisserie, Teinturerie	0	2	0
	Total	552	567	566

f) Evolution du nombre des inscrits depuis 1985

Année de référence	Année respective des mandats	Nombre des inscrits
1984	1 ^{re} année	non disponible
1985	2 ^e année	353
1986	3 ^e année	260
1987	4 ^e année	319
1988	5 ^e année	217
1989	1 ^{re} année	320
1990	2 ^e année	341
1991	3 ^e année	378
1992	4 ^e année	348
1993	5 ^e année	315
1994	1 ^{re} année	538
1995	2 ^e année	479
1996	3 ^e année	446
1997	4 ^e année	379
1998	5 ^e année	357
1999	1 ^{re} année	649
2000	2 ^e année	569
2001	3 ^e année	585
2002	4 ^e année	495
2003	5 ^e année	437
2004	1 ^{re} année	848
2005	2 ^e année	612
2006	3 ^e année	586
2007	4 ^e année	495
2008	5 ^e année	469
2009	1 ^{re} année	931
2010	2 ^e année	740
2011	3 ^e année	639
2012	4 ^e année	554
2013	5 ^e année	528
2014	1 ^{re} année	749
2015	2 ^e année	552
2016	3 ^e année	567
2017	4^e année	566

Évolution du nombre des inscrits depuis 1985



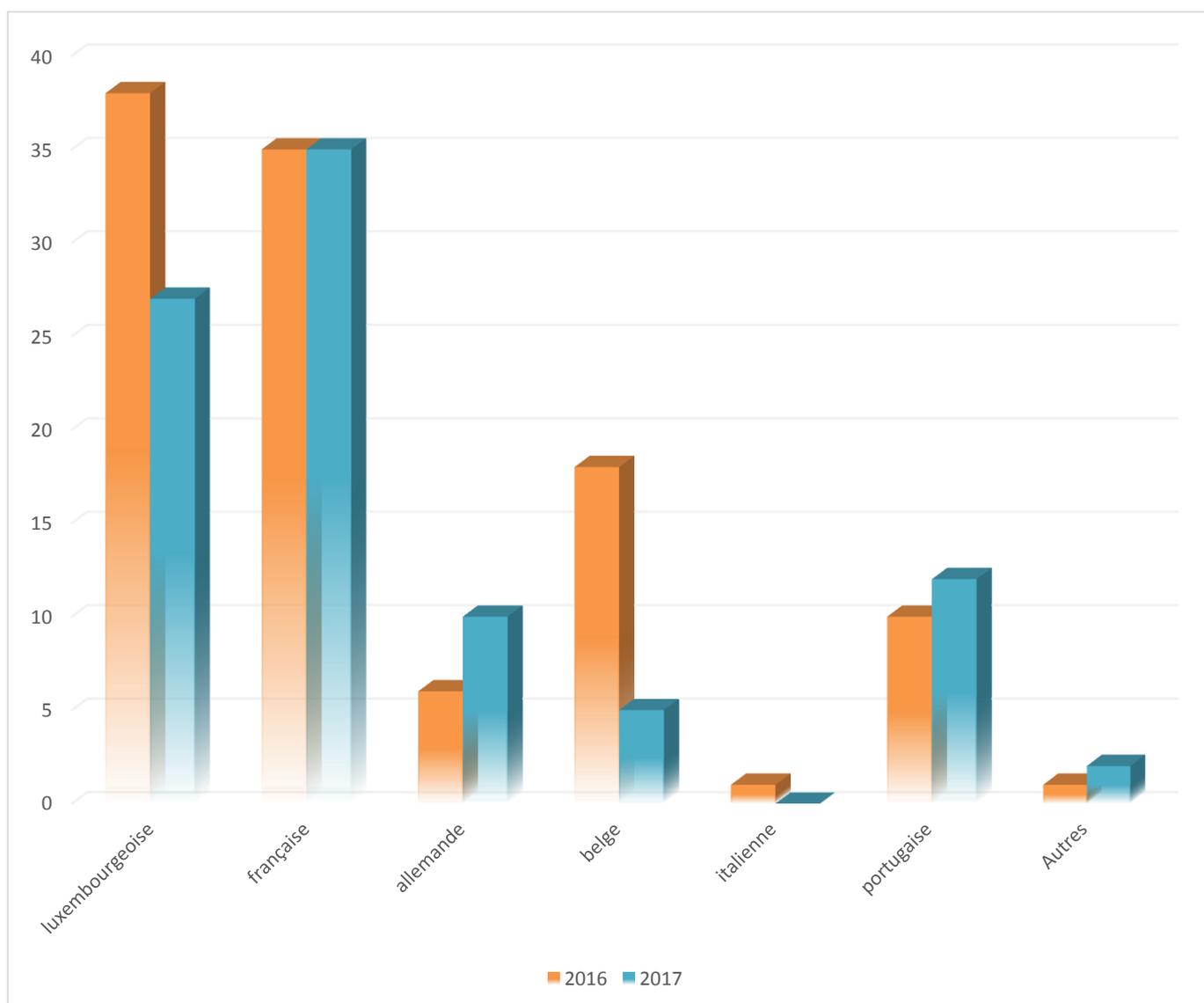
g) Répartition des délégués *suppléants* selon le genre

	2016		2017	
Femmes	41	37,6%	34	37,4%
Hommes	68	62,4%	57	62,6%
TOTAL	109	100%	91	100%

h) Répartition des délégués *suppléants* selon la nationalité

Nationalité	2016		2017	
luxembourgeoise	38	34,8%	27	29,6%
française	35	32,1%	35	38,5%
allemande	6	5,5%	10	10,9%
belge	18	16,5%	5	5,5%
italienne	1	1%	0	0%
portugaise	10	9,1%	12	13,2%
autres	1	1%	2	2,3%
TOTAL	109	100%	91	100%

Répartition des délégués *suppléants* inscrits selon la nationalité

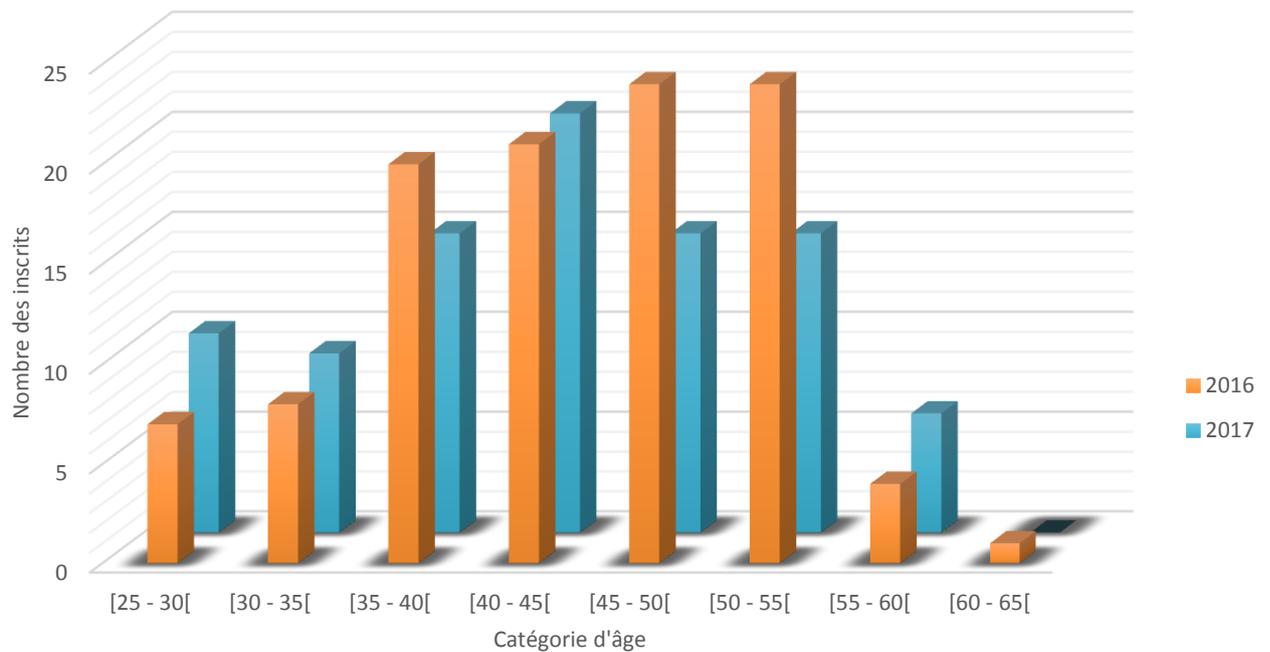


i) Répartition des délégués *suppléants* selon l'âge

Classes d'âge	2016		2017	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
[25 - 30[7	6,4%	10	10,9%
[30 - 35[8	7,3%	9	9,9%
[35 - 40[20	18,4%	15	16,5%
[40 - 45[21	19,3%	21	23,1%
[45 - 50[24	22%	15	16,5%
[50 - 55[24	22%	15	16,5%
[55 - 60[4	3,7%	6	6,6%
[60 - 65[1	0,9%	0	0%
TOTAL	109	100%	91	100%

Moyenne d'âge en 2017: 52,7

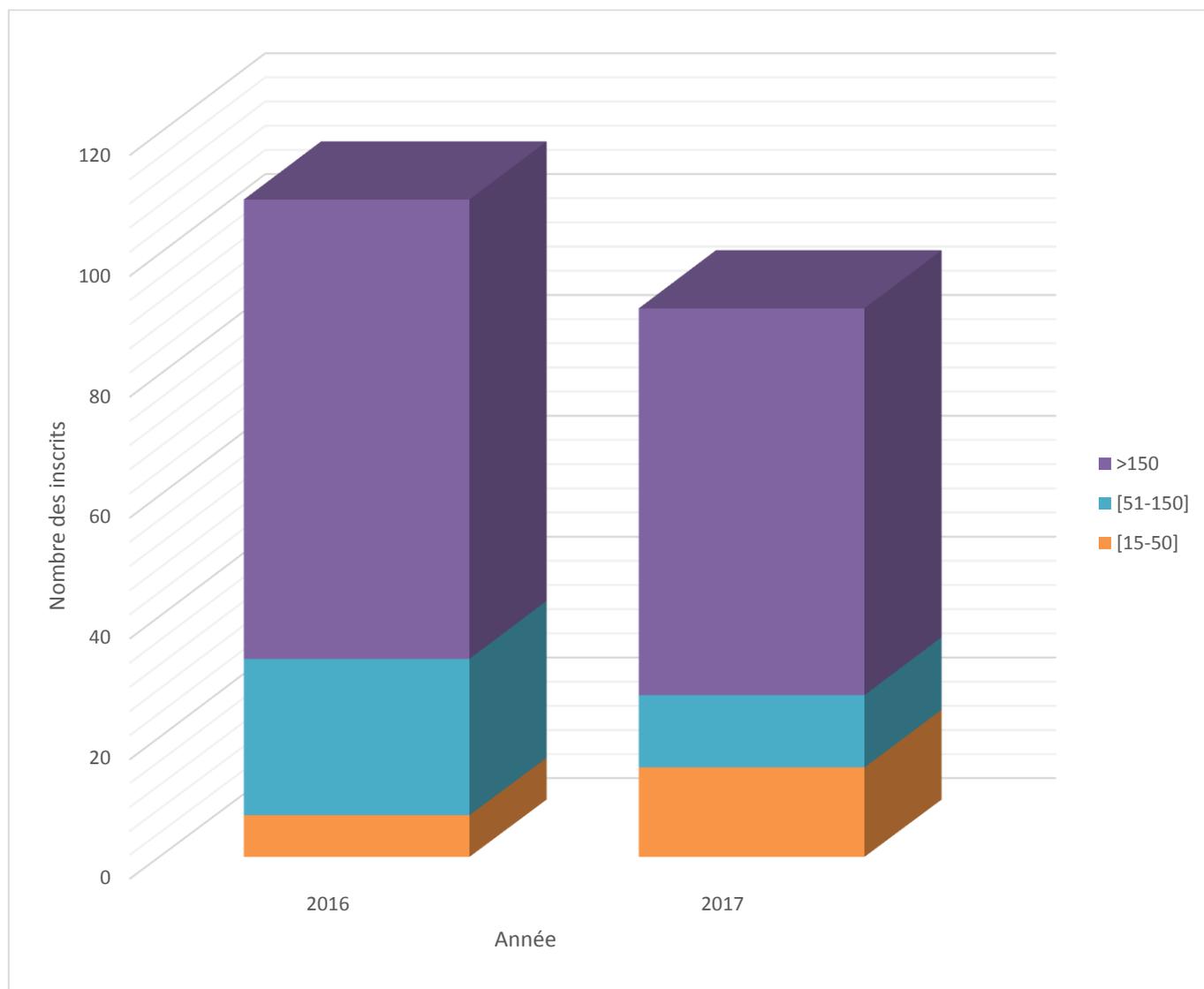
Répartition des délégués *suppléants* selon l'âge



j) Répartition des délégués *suppléants* selon l'effectif de l'entreprise de provenance

Nombre de salariés occupés dans l'entreprise de provenance	2016	2017
[15-50]	7	15
[51-150]	26	12
>150	76	64
Total	109	91

Répartition des délégués *suppléants* selon l'effectif de l'entreprise de provenance



k) Répartition des délégués *suppléants* selon le secteur d'activité (NACE)

		2016	2017
C	Industrie manufacturière	33	21
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2	4
F	Construction	7	6
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	17	12
H	Transports et entreposage	1	2
I	Hébergement et restauration	1	3
J	Information et communication	8	4
K	Activités financières et d'assurance	15	17
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5	8
N	Activités de services administratifs et de soutien	3	2
O	Administration publique	5	6
Q	Santé humaine et action sociale	12	6
	Total	109	91

Détails:

		2016	2017
C	Industrie manufacturière	33	21
10	Industries alimentaires	1	0
12	Fabrication de produits à base de tabac	5	5
13	Fabrication de textiles	1	0
20	Industrie chimique	1	0
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	4	2
24	Métallurgie	7	8
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1	0
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	4	1
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	8	5
29	Industrie automobile	1	0
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2	4
35	Distribution d'électricité	1	4
38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	1	0
F	Construction	7	6
41	Construction de bâtiments	3	3
43	Travaux de construction spécialisés	4	3
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	17	12
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	2	1
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	9	6
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	5	5
H	Transports et entreposage	1	2
51	Transports aériens	0	1
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	1	1
I	Hébergement et restauration	1	3
56	Restauration	1	3
J	Information et communication	8	4
58	Édition de répertoire et de fichiers d'adresses	2	2
61	Télécommunications filaires	2	0
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	4	2

K	Activités financières et d'assurance	15	17
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	11	11
65	Assurance	3	0
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1	6
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5	8
69	Activités juridiques et comptables	1	1
70	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	0	3
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	2	2
72	Recherche développement scientifique	2	1
77	Location et location de bail de voitures et de véhicules automobiles légers	0	1
N	Activités de services administratifs et de soutien	3	2
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	3	2
O	Administration publique	5	6
Q	Santé humaine et action sociale	12	6
86	Activités pour la santé humaine	5	2
87	Hébergement médico-social et social	5	0
88	Action sociale sans hébergement	2	4
	Total	109	91

2. Cours du soir

Matières enseignées	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Sécurité Sociale / Législation et politique sociales	33	16	0
Droit du Travail et Droit Constitutionnel	17	25	12
Economie	8	10	14
L'Évolution du Monde du Travail	0	28	25
Le Monde du travail en mutation	0	0	19
TOTAL	58	79	70

Age moyen (cycle 2017/2018): 49,4

3. Cours dits de « fin de semaine »

Année	nombre de cours	nombre des inscrits
2014	8	235
2015	8	203
2016	8	247
2017	7	169

4. Cours destinés aux délégués à l'égalité

Année	Hommes	Femmes	Total
2014	58	62	120
2015	33	30	63
2016	30	44	74
2017	49	37	86

5. Formation complémentaire en droit social pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire

Année	Hommes	Femmes	Total
2014	6	7	13
2015	4	5	9
2016	16	11	27
2017	20	3	23